

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 MARS 2025

RÉDACTEUR : Emmanuel CORDIER

SERVICE : Pad'Occ

DATE : 27 février 2025

OBJET : Approbation des conditions générales de vente de Pad'Occ, SACD de la Comue de Toulouse

Dans le cadre de l'appel à projets « Plateformes d'accélération vers l'industrie du futur » de l'Etat, la Plateforme d'Accélération d'Occitanie « Pad'Occ », portée par la Comue, vise à soutenir la diffusion des meilleurs savoir-faire et technologies propres à l'industrie du futur (numérique, robotique, impression 3D, IoT, data, etc.) pour permettre la transformation des entreprises en accélérant leurs investissements dans l'innovation, clé de la nouvelle industrie française.

Pad'Occ accompagne les PME/ETI dans la transformation de leur outil de production et l'évolution des compétences de leurs ressources humaines *via* une offre de services bâtie sur un ensemble de prestations.

La tarification de ces prestations s'appuie sur des unités d'œuvres précédemment votées au conseil d'administration du 6 décembre 2024 (délibération n°2024-049).

Il apparaît maintenant nécessaire de cadrer ces activités par des **Conditions Générales de Vente (CGV)**.

Ces dernières seront systématiquement adressées aux clients en même temps que les devis.

L'adoption de CGV est non seulement une exigence légale, mais elle est également cruciale pour établir un cadre clair et transparent pour les clients de Pad'Occ. Ces CGV permettront de définir les droits et obligations des Parties, d'assurer la protection des données personnelles et de garantir la conformité avec la législation en vigueur. De plus, elles renforceront la confiance des utilisateurs envers la plateforme, en clarifiant les modalités d'utilisation et les conditions de service.

Le conseil d'administration est sollicité pour approuver les conditions générales de vente de Pad'Occ.

*_*_*_*_*_*